

Initiatives parlementaires

L'orateur qui m'a précédée a cherché à mêler dans ce débat la question de l'équité en matière d'emploi en alléguant que, en tant que femme, je suis très mal traitée à la Chambre des communes. Il y a beaucoup de femmes qui siègent à la Chambre et aucune d'entre elles ne peut justifier ce régime de pension, peu importe le sexe, la race ou l'origine ethnique. C'est impossible.

Je me fais interpellé en ce moment par deux nouvelles députées à la Chambre. La troisième préfère ne pas commenter pour l'instant. Cependant, en tant que femme, je peux dire non seulement à ces députées mais à toutes les Canadiennes que je m'en sortirai toute seule et que je n'ai pas besoin de traitement spécial. . .

Mme Ringuette-Maltais: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je tiens d'abord à préciser que je ne suis pas une recrue. Ensuite, j'ai entendu que l'on m'a lancé un défi. . .

Le président suppléant (M. Kilger): Sauf tout le respect que j'ai pour les députés, je dois dire encore que ce n'est pas un rappel au Règlement. Ces questions peuvent être soulevées une autre fois et ailleurs.

Mme Grey: Monsieur le Président, ils auront beau essayer à l'aide de rappels au Règlement, en chahutant et quoi encore, ils ne réussiront pas à m'empêcher de reformuler ma dernière déclaration. Je suis une femme et fière de l'être. Cependant, je n'ai pas besoin de réclamer un traitement ou un statut spécial parce que je mérite en quelque sorte une pension de députée. Je n'ai pas besoin de le faire.

Au nom de l'équité en matière d'emploi, je veux être traitée comme les autres femmes du pays qui toucheront une pension équitable et égale à celle des autres Canadiens. Je n'ai pas besoin d'un traitement particulier parce que je suis une femme, et elles non plus. C'est aussi simple que cela.

En terminant, je tiens à souligner que j'ai été très déçue par ce que j'ai entendu durant ce débat. Lorsque j'écoutais le débat et qu'on a proposé la motion d'attribution de temps, cela m'a attristée. A un moment donné pendant la dernière législature, j'ai eu l'occasion de m'asseoir avec des collègues de la Chambre, autour d'un pot de café. Il ne s'agissait pas, bien sûr, de ces recrues ou ces députés qui en sont à leur premier mandat, mais de députés de la dernière législature, et vous étiez du nombre, monsieur le Président. Nous avons jaser de choses et d'autres, et certains ont dit que si les libéraux prenaient le pouvoir ou formaient le prochain gouvernement, il n'y aurait pas la même arrogance que celle qu'on voyait alors, du temps de Mulroney.

Je vois qu'une députée se lève pour attirer mon attention. Je la remercie, mais comme elle n'a pas la parole, elle devrait se rasseoir et relaxer. Je sais que ça fait mal.

Le président suppléant (M. Kilger): Je n'ai entendu personne invoquer le Règlement. À moins que la députée de Beaver River ait terminé ses remarques, je ne donnerai la parole à personne d'autre. Il sera bientôt 17 h 30.

Mme Grey: Il sera bientôt 17 h 30, monsieur le Président, et ce sera bientôt les prochaines élections. Je lance un défi à tous ces gens-là. J'ai écouté le débat d'aujourd'hui et j'ai vu des gens essayer de défendre ce qui est tout simplement indéfendable. La population nous regarde aujourd'hui et je parie qu'elle est scan-

dalisée. Qui donc paie les pensions? Ce sont les contribuables avec leurs impôts.

Les libéraux disent que le gouvernement nous récompense pour les services que nous avons rendus à la population, pour les années, le temps et les efforts que nous lui avons consacrés. Cependant, personne ne m'a forcée à le faire. Je l'ai fait de mon plein gré, tout comme les autres députés, parce que c'était la meilleure chose à faire. Toutefois, quand on pense à ceux qui paient des impôts astronomiques pour financer ce régime, c'est incroyablement.

Après la période des questions, cet après-midi, un agriculteur de la région—je ne sais même pas qui c'est—a apporté un petit chargement de porcelets sur la colline. Et les voilà, les députés libéraux se bousculant à l'auge. C'est terrible de rabaisser ainsi un porcelet, mais c'est comme ça.

Quand j'ai vu les porcelets, j'ai dit à mon interviewer: «Que pensez-vous de tout cela? Quand on voit les députés libéraux»—parce que ce sont eux qui ont présenté ce projet de loi et qui le font adopter à la vapeur—«faire adopter cette proposition de force en disant «Nous méritons mieux, nous sommes merveilleux et nous le pensons unanimement», c'est pitoyable de les entendre se plaindre et tenter de justifier cela.» Là-dessus, le porcelet a poussé un cri. Je me serais alors pensée en pleine Chambre des communes. C'est honteux, et ils en paieront le prix aux prochaines élections, croyez-moi.

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 17 h 30, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Réf.) propose: Que le projet de loi C-301, Loi modifiant le Code criminel (crimes violents), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, le projet de loi C-301 est l'aboutissement d'un engagement que j'ai pris devant les électeurs d'Esquimalt—Juan de Fuca en 1993. Je m'étais engagé à présenter un projet de loi qui leur assurerait une plus grande sécurité à eux ainsi qu'à l'ensemble des Canadiens.

Je suis déçu que ce projet de loi ne puisse pas faire l'objet d'un vote étant donné qu'il existe des précédents aux États-Unis où des projets de loi semblables ont été adoptés et promulgués dans 26 États. On dit familièrement en parlant de ces lois qui visent les récidivistes violents «trois prises, retiré».

Les caractéristiques de la justice sont la protection de la société, l'indemnisation des victimes, la réinsertion sociale et la protection des individus. Le projet de loi traduit le sentiment d'indignation dont j'entends l'expression dans ma circonscription et aussi dans la bouche de policiers de tout le Canada. Ils ont l'impression que le ministère de la Justice ne les protège pas, mais protège les individus qui enfreignent constamment les normes de la bonne conduite en société en adoptant des compor-